

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Urée

Numéros d'identification

N° CAS 57-13-6

N° CE 200-315-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

antigel

fertilisant

additifs pour denrées

Additifs dans l'alimentation.

produit intermédiaire

agent de régulation du pH

Utilisations contre-indiquées

Aucun(e) n'est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Ameropa AG

Rebgasse 108

CH-4102 Binningen

N° de téléphone +41 61 301 2711

N° Fax +41 61 302 9863

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 67/548/CE dite Directive substances dangereuses (DSD)

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance urée

Numéros d'identification

N° CAS 57-13-6

N° CE 200-315-5

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Etablie le : 14.03.2012

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Aucune donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Ammoniac (NH₃); Acide isocyanique

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Alcalis; Chlore; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	292	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	292	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	urée			57-13-6 200-315-5	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	42	mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique	42	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	580	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	580	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	125	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	urée		57-13-6 200-315-5	
	Eau	eau douce	0,047	mg/l
	Eau	eau marine	0,047	mg/l

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection (EN 374); En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
produit cristallin	
Odeur	
Aucune donnée disponible	
Seuil d'odorat	
Aucune donnée disponible	
pH	
Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Aucune donnée disponible	
Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	134 °C
Source	CSR
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Valeur	> 130 °C

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM-AG004

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Point d'éclair	
Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	
Aucune donnée disponible	
Propriétés combura	
Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	
Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Aucune donnée disponible	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	
Valeur	0,002 Pa
Température de référence	25 °C
Source	CSR
Densité de vapeur	
Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	
Aucune donnée disponible	
Densité relative	
Aucune donnée disponible	
Densité	
Valeur	1,33 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Solubilité dans l'eau	
Valeur	624 g/l
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Solubilité(s)	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	
log Pow	1,73
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Viscosité	
Aucune donnée disponible	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

Fiche de données de sécurité CE

Urée
AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Etablie le : 14.03.2012

10.5 Matières incompatibles

Alcalis; Chlore; Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac; Acide isocyanique; Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë	
DL 50	1430 mg/kg
Espèces	rat
Méthode	OCDE 401
Source	CSR

Toxicité dermale aiguë	
Aucune donnée disponible	

Toxicité aiguë par inhalation	
Aucune donnée disponible	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	CSR
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	CSR
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Voie d'exposition	Peau
Source	CSR
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Type d'examen	Test in vitro de mutation bactérienne inverse (d'Ames)
Méthode	OECD 471
Source	CSR
Évaluation	négatif

Toxicité pour la reproduction	
Voie d'exposition	900
	500 mg/kg/d
Type d'examen	LOAEL
Espèces	rat
Source	CSR

Cancérogénicité	
Voie d'exposition	orale
	2250 mg/kg/d
Type d'examen	NOAEL
Espèces	rat
Source	CSR

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur poissons

CL50	6810	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Leuciscus idus	
Source	CSR	

Toxicité sur daphnies

CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Espèces	Daphnia magna		
Source	CSR		

Toxicité sur algues

EC10	47	mg/l
Durée d'exposition	192	h
Espèces	Microcystis aeruginosa	
Source	CSR	

Toxicité sur bactéries

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow	1,73
Température de référence	20 °C
Source	CSR

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres données

Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité CE

Urée

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG004

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres données

Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque

Annexe I, partie 1 + 2 : n'est pas nommé. En ce qui concerne des produits de décomposition se produisant éventuellement voir la chapitre 10.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.